



S'inscrire à la newsletter

ZOOM



Lutte contre les faux médicaments : les pharmaciens de Guyane adoptent la sérialisation ; l'ARS débute ses contrôles



Une directive européenne de 2011, applicable en France depuis 2019, oblige les pharmaciens à mettre en œuvre un dispositif de lutte contre les faux médicaments, appelé « sérialisation ». La France est le pays d'Europe le plus en retard dans son application. Elle risque une amende de plusieurs centaines de millions d'euros. En Guyane, de premières officines se sont équipées mais témoignent de leurs difficultés. Comme annoncé par l'Ordre départemental des pharmaciens, l'ARS débutera ses contrôles la semaine prochaine.

Vieux serpent de mer, la sérialisation des médicaments s'impose aujourd'hui dans l'urgence. Cela fait onze ans qu'une directive européenne prévoit de doter les médicaments de dispositifs de sécurité pour permettre la vérification de leur intégrité et de leur authenticité, et impose aux pharmaciens de toute l'Europe de s'y conformer. Sont concernés les médicaments à prescription médicale obligatoire et l'oméprazole. En pratique, cela passe par un identifiant unique sur chaque boîte, sous forme d'un QR Code, encore appelé Datamatrix, et un dispositif anti-effraction (une étiquette au niveau de l'ouverture) sur la boîte qui garantit que son contenu n'a pas été changé. Le pharmacien doit scanner la boîte quand elle entre dans son stock et à nouveau au moment de sa délivrance au patient.

« Sensibiliser les autres à le faire »

Aujourd'hui, la France est le pays de l'Union européenne le plus en retard : 95 % des pharmacies de l'UE qui ne sont pas passées à la sérialisation se trouvent sur le territoire national ! « La France est la porte d'entrée de la contrefaçon dans toute l'Europe », déplorait, en juin, l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO). Elle risque une amende de plusieurs centaines de millions d'euros. C'est la raison pour laquelle les Agences régionales de santé se sont engagées à vérifier le respect de la réglementation, dans toutes les régions. En Guyane, les contrôles débuteront la semaine prochaine. Marc Ledy, président du conseil départemental de l'Ordre des pharmaciens, avait informé une première fois la profession de leur imminence. Il a prévu de faire un rappel aujourd'hui.

José Manantsara, pharmacien à Saint-Laurent du Maroni et président de l'URPS, souhaite que « 100 % des pharmacies soient connectées à la fin de l'année ». Il estime qu'environ 30 % des officines de Guyane le sont. Dans sa ville, ils ne sont que deux. « On essaie de sensibiliser les autres à le faire. » Il indique ne pas rencontrer de difficultés au quotidien : « Notre crainte, c'était que ça représente un alourdissement des délivrances de médicaments au quotidien. Mais ça va. Nous avons fait remonter nos craintes à l'éditeur, qui s'est assuré que tout reste fluide. »

« Ce n'est pas impossible, mais la mise en application est pénible »

Jean-François Aurore, gérant de la Pharmacie de la Madeleine, à Cayenne, fait partie des premiers à s'être équipé, en début d'année. Non sans difficultés : « Ce n'est pas quelque chose d'impossible. J'ai travaillé en Allemagne, en Belgique, au Luxembourg où cela fait dix ans qu'ils le font. Mais je trouve que la mise en application est pénible. »

Aujourd'hui, selon plusieurs pharmaciens que nous avons interrogés, un seul des logiciels de gestion d'officine utilisés en Guyane est configuré pour la sérialisation. « Quand on demande aux éditeurs, ça traîne », déplore Jean-François Aurore. Ce que confirme José Manantsara : « Ce week-end, certains confrères me disaient attendre le feu vert de leur éditeur. D'autres nous disent que leur éditeur souhaite faire la mise à jour en même temps que la mise à jour du Ségur numérique. » Quand leur logiciel est à jour, des officinaux témoignent de difficultés à s'équiper en douchettes, ces appareils qui servent à scanner le QR Code. C'est le cas de Liliane Pognon, à la Pharmacie de Montjoly. Son confrère de la Pharmacie de la Madeleine, pour sa part, constate que ses douchettes n'arrivent pas à lire les QR Code sur les tubes de pommade !

Autre de ses difficultés : la mise à jour de son robot de distribution des boîtes de médicaments. « Je l'ai acheté il y a cinq ans. J'ai payé pour sa mise à jour en mars. Ce n'est toujours pas fait. Le fabricant et son sous-traitant se renvoient la balle. » Dans sa pharmacie, son robot traite « 80 % » des boîtes. Autant de boîtes que le personnel n'a pas besoin de scanner pour le prix : « Avec le robot, la seule chose que l'on a à faire, c'est de vérifier que c'est la bonne boîte avant de la donner au patient. » Faute de mise à jour de son robot, il lui faudrait donc scanner les boîtes qu'il délivre une par une. « C'est possible quand on délivre une boîte ou deux. Mais quand on a une ordonnance avec 30 boîtes, non ! »

« Cela ne fonctionnera que si l'ensemble des officines y participent »

« Tout le monde a joué la montre » dans cette affaire, avancent plusieurs professionnels. Après ses expériences à l'étranger, Jean-François Aurore perçoit aussi des différences dans les prescriptions avec davantage, chez nous, de prescription pour plusieurs mois, avec un grand nombre de boîtes à dispenser. « La sérialisation, cela reste une bonne idée. C'est bien pour la traçabilité. Mais c'est compliqué à mettre en place. »

Dans [un communiqué commun](#), les syndicats et l'Ordre des pharmaciens « appellent les pharmaciens à poursuivre, sans tarder, leurs efforts sur la sérialisation des médicaments (...) Son respect contribue à la mise en place d'un système européen de lutte contre l'introduction de médicaments falsifiés dans la chaîne pharmaceutique communautaire qui ne peut fonctionner, être évalué et, le cas échéant, adapté que si l'ensemble des officines des États membres de l'Union européenne y participent. » La loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 prévoit une pénalité dont le montant ne peut être inférieur à 350 euros ni excéder, en cumulé, 10 000 euros par année civile. Pour aider les professionnels, l'USP met à leur disposition une vidéo, une fiche technique et une fiche pratique, sur [son site internet](#).

EN BREF

◆ Trois promotions de médiateurs reçoivent leurs diplômes



Ce sont des retrouvailles que la pandémie de Covid-19 avaient retardées. Elles se sont déroulées jeudi après-midi sur le campus universitaire de Troubiran, à Cayenne. Les promotions 2020, 2021 et 2022 du diplôme universitaire (DU) de médiation en santé – soit une trentaine d'étudiants – ont reçu leurs diplômes. La crise sanitaire n'avait pas empêché la formation de se tenir mais la cérémonie n'avait pas pu avoir lieu ces deux dernières années. Une première promotion avait été formée et diplômée en 2019. Une cinquième débutera ses cours en janvier pour six mois, à raison d'environ une semaine par mois. Il reste quelques places et quatre jours – jusqu'à vendredi – pour se préinscrire sur [le site internet de l'Université de Guyane](#).

« Alors qu'on parle de CHU et qu'on cherche notre identité – comment faire de la bonne médecine adaptée à la Guyane ? – se former à la médiation en santé, c'est très important, a encouragé le Pr Mathieu Nacher, directeur adjoint du DFR santé. Cela sauvera des vies. S'il y a une différence d'espérance de vie de deux ans entre la Métropole et la Guyane, c'est sans doute parce qu'il y a des grossesses mal suivies, parce qu'il y a des cas d'hypertension artérielle (HTA) non détectés. Tout cela se passe avant l'hôpital. On voit que le système universel de santé français corrige les inégalités, quand les personnes sont prises en charge. Il est donc important d'aller vers elles. Les inégalités sociales de santé sont une priorité de santé publique. La médiation en santé, c'est

donner les mêmes chances aux personnes malades, quelle que soit leur localisation, quelle que soit leur culture. »

Les débouchés professionnels sont également réels sur le territoire, au sein notamment des associations intervenant dans le champ de la santé. Sur les 17 étudiants de la dernière promotion, 11 sont salariés et 4 travaillent comme bénévoles. La prochaine étape, que le Pr Nacher, Clara de Bort, directrice générale de l'ARS, et Antoine Primerose, président de l'université, ont appelé de leurs vœux : la reconnaissance du DU de médiation en santé comme titre professionnel, afin de mieux valoriser les compétences des médiateurs formés.

On signale à ce propos que l'expérience guyanaise de la médiation en santé sera évoquée la semaine prochaine au Sommet mondial sur la santé mentale à Rome.

◆ Rencontre à Saint-Georges autour des projets sanitaires et médico-sociaux



Un hôpital de proximité, un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), un contrat local de santé (CLS). Plusieurs projets sanitaires sont en cours, à Saint-Georges. La semaine dernière, ils ont été au centre d'échanges entre Clara de Bort, directrice générale de l'ARS, et Georges Elfort, le maire, ainsi que leurs équipes. La création d'un hôpital de proximité devrait être effective dans les prochains mois. La construction d'un Ehpad est en projet. Les échanges ont également porté sur les actions de prévention à déployer prioritairement sur la commune, mais aussi le renforcement de la structuration de ces actions dans le cadre de la création d'un Contrat Local de Santé, pour lesquels les travaux vont démarrer. Enfin, les échanges ont porté sur les travaux relatifs au renforcement de la veille sanitaire transfrontalière menée par les équipes de l'ARS, de Santé publique France et de la Surintendance de veille sanitaire (SVS) de l'État d'Amapa.

◆ Dixième colloque du Réseau international de l'animation, du 26 au 28 octobre



Le Réseau international de l'animation (RIA) tient son dixième colloque en Guyane, du 26 au 28 octobre. Pendant trois jours, sessions plénières, ateliers, symposiums et échangent se succéderont autour du thème « Animation socioculturelle, changement et innovations sociales ».

Plusieurs acteurs guyanais du secteur médico-social apporteront leur contribution tels le groupe SOS, le groupe Ebène, l'Apadag ou encore Guyane promo santé.

Programme et inscriptions : <https://ria2022.fr/>

◆ Accompagnement à la périnatalité et à la parentalité personnes en situation de handicap

L'Agence régionale de santé lance un [appel à candidatures](#) relatif à la création d'un dispositif d'accompagnement à la



périnatalité et à la parentalité des personnes en situation de handicap. Les candidats ont jusqu'au 16 décembre pour déposer leur dossier.

Cet appel à candidature vise à la création d'un dispositif d'accompagnement à la périnatalité et à la parentalité des personnes en situation de handicap sur le territoire de Guyane. Il met en œuvre des soutiens humains, matériels et d'appui moral pour permettre aux personnes en situation de handicap de vivre une parentalité complète et épanouie, et de contribuer à apporter ainsi un environnement favorable à la santé physique, psychique et sociale de leur enfant.

Celui-ci est porté par le champ du médico-social, en articulation avec tout dispositif d'accompagnement à la parentalité et à la périnatalité existant déjà sur le territoire, ainsi qu'avec la Collectivité territoriale de Guyane. Le dispositif vise à :

- Établir un diagnostic des besoins et de l'offre existante sur le territoire ;
- Faire émerger ou faire reconnaître et formaliser des initiatives en lien avec les acteurs du territoire relevant de secteurs d'activités différents ;
- Développer des actions inclusives s'adaptant aux besoins de l'enfant et à caractère préventif, évaluatif et éducatif à destination des personnes en situation de handicap, de leur entourage et des professionnels.

Le nez dans le PRS



Le Projet régional de santé (PRS) constitue la feuille de route en matière d'accès aux soins et de parcours de soins, en Guyane, jusqu'en 2028. Elaboré en 2018, il a été profondément modifié du fait de la crise Covid, de la création du GHT, du développement du numérique en santé et, désormais, du projet de CHU de Guyane. Une version révisée a été publiée en 2022. Parce qu'il liste les projets de développement majeurs pour la santé en Guyane, parce

qu'il précise, pour certaines spécialités, les autorisations qui pourront être accordées, nous vous proposons, filière par filière, de découvrir ou redécouvrir son contenu. Pour les activités soumises à autorisation, un tableau précise les autorisations accordées dans le cadre du PRS 1 (2011-2015), les projets initiaux du PRS 2 (2018-2028) et les projets de la version révisée (PRS 2 actualisé). Cette révision propose des autorisations en coupant la Guyane en deux : la zone 1 comprend Cayenne, Matoury et Rémire-Montjoly ; la zone 2, le reste du territoire.

Maladies infectieuses (IST dont VIH) : renforcer les effectifs médicaux et les actions de la Croix-Rouge

Il est nécessaire d'adapter le système pour le rendre compatible aux enjeux de demain, à savoir :

- Renforcer les effectifs médicaux d'infectiologues et la mise en place/renforcement des unités médicales d'infectiologie fonctionnelle,
- Perdurer et renforcer les actions engagées par la Croix-Rouge française pour lutter contre le VIH sur l'ensemble du territoire,
- Développer une équipe territoriale de prévention du risque infectieux en lien avec le Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPIas),
- Développer une équipe d'infectiologie de territoire en lien avec le Conseil régional d'antibiothérapie et d'infectiologie de Guyane (CRAIG),
- Faire de l'hygiène une discipline universitaire sur le territoire,
- Améliorer l'aval de la filière en développant une alternative pour que les patients puissent continuer leur traitement hors du service avec une prise en charge médicamenteuse suivie,

- Décliner la filière sur les trois hôpitaux de proximité et les CDPS afin de renforcer l'offre en infectiologie sur l'ensemble du territoire,
- Structurer le secteur de bactériologie en renforçant le recrutement de bactériologistes sur le territoire,
- Pérenniser les actions de Centre gratuit d'information, de diagnostic et de dépistage (Cegidd) afin de consolider le diagnostic et le dépistage hors hôpital et d'envisager une couverture territoriale,
- Améliorer la prise en charge des consultations en renforçant l'espace et le personnel dédiés sur le territoire, et notamment au niveau du GHT, afin de développer le fonctionnement de la structure et diversifier les consultations,
- Instaurer une politique de rattrapage vaccinal et engager des actions en faveur d'une plus grande couverture vaccinale notamment des enfants (suivi du calendrier vaccinal via les PMI, les équipes mobiles, consultations pédiatriques programmées afin de correspondre au calendrier vaccinal, campagne de sensibilisation aux risques de défaut de vaccination infantile).

Les perspectives et orientations régionales inscrites dans l'actualisation du PRS 2 s'intégrant dans le Plan Guyane 2025 :

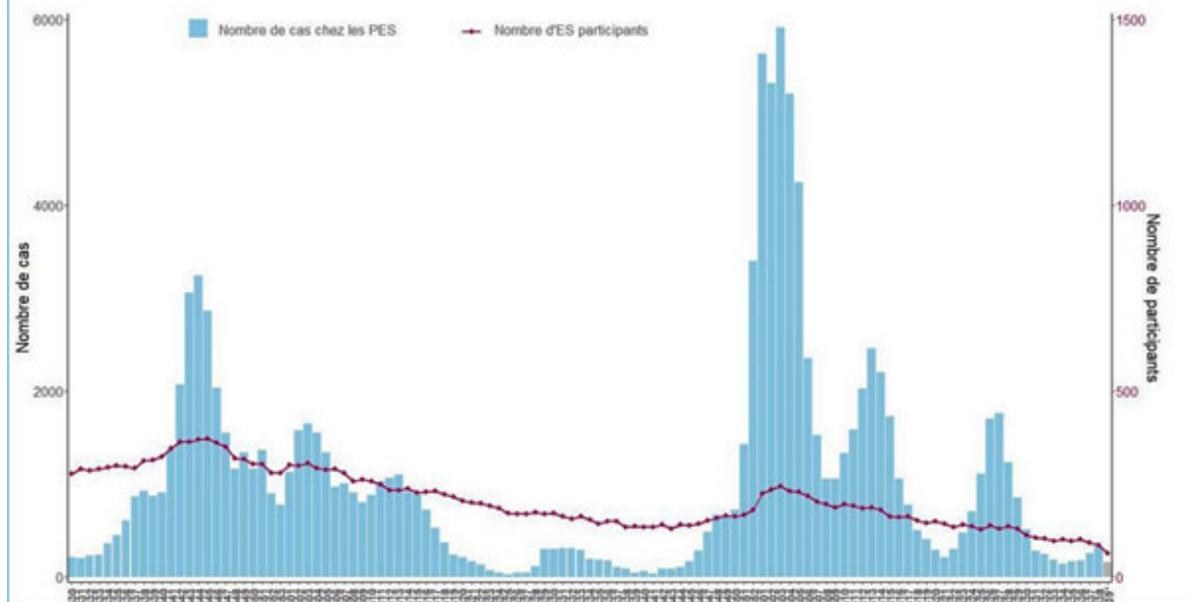
- Améliorer la qualité des prises en charges et des surspécialisations,
- Renforcer la coordination territoriale,
- Proposer une offre en infectiologie sur l'ensemble du territoire,
- Renforcer la veille sanitaire et le signalement.

*Dans la rubrique **Le nez dans le PRS** de vendredi : médecine*



Santé publique France met régulièrement à jour ses [données sur les cas de Covid-19 chez les professionnels des établissements de santé publics ou privés \(PES\)](#). « Face à l'épidémie de Covid-19, les professionnels travaillant en établissements de santé sont une population particulièrement exposée. Il est donc important de les suivre dans le cadre de la surveillance mise en place par Santé publique France », explique l'agence. SpF constate une hausse des contaminations chez ces professionnels depuis la mi-septembre. Ces données concernent l'Hexagone, aucun établissement de santé des Outre-mer n'ayant répondu, ces dernières semaines. Les infirmiers et les aides-soignants sont les deux professions les plus touchées et représentent respectivement 22,1 % et 17,4 % des cas rapportés.

Figure 1. Nombre de PES atteints de COVID-19 déclarés dans les ES, par semaine et nombre d'ES participants, depuis le 20 juillet 2020 (N=115 835), France (données au 04 octobre 2022)



Infos

Utile pour votre exercice et pour vos patients

► Annoncer un diagnostic psychiatrique sévère chez l'adulte



Moment clef du parcours de soins du patient, l'annonce diagnostique est une étape délicate, particulièrement lorsqu'il s'agit d'une pathologie psychiatrique sévère. Pour accompagner les professionnels dans cette démarche progressive, la Haute Autorité de santé (HAS) publie [un guide qui leur propose des repères dans l'annonce d'un diagnostic psychiatrique sévère chez l'adulte.](#)

« L'enjeu est de créer les conditions d'une alliance thérapeutique entre le médecin et son patient, intégrant éventuellement l'entourage, souligne la HAS. Le guide est complété d'une synthèse et d'une fiche d'information des patients pour les aider à bien appréhender leur maladie. »

Ce document d'une cinquantaine de pages est mis à disposition des professionnels, libéraux et hospitaliers, prenant en charge les patients ayant des troubles psychiques sévères: psychiatres, psychologues, médecins généralistes, addictologues, urgentistes, infirmiers, infirmiers en pratique avancée (IPA), pharmaciens, assistantes sociales, etc. Il s'accompagne d'une synthèse avec les principaux messages clefs. Pour les accompagner à la suite de l'annonce d'un diagnostic psychiatrique sévère, la HAS a élaboré [une fiche d'information à destination des patients.](#)

« Remise par le médecin ou l'équipe médico-soignante, elle contient des informations sur le processus d'un diagnostic psychiatrique, ce que cet acte apporte au patient mais aussi sur le rôle déterminant que celui-ci a pour la réussite de son projet de soin. Il est important que le patient reste acteur de son projet de soins et d'accompagnement dans une perspective d'amélioration de son état de santé et de sa qualité de vie. Il trouvera également dans cette fiche des conseils pour aborder le diagnostic avec son entourage, un rappel de ses droits et des contacts utiles en cas de difficultés. »

Pour accompagner au mieux les professionnels de santé, la HAS énonce les facteurs de réussite de l'annonce : « Un dialogue constant, au cours duquel le savoir du médecin et le savoir issu de l'expérience du patient se croisent, doit favoriser le partage d'un même diagnostic. En reprenant par exemple les mots ou expressions du patient, le psychiatre contribue à la création d'un langage commun, facilitant ainsi la compréhension et l'acceptabilité des symptômes. »

« Autre condition de réussite, l'aspect progressif de la démarche, conduisant à parler de « processus d'annonce » Celui-ci doit notamment intégrer un délai nécessaire pour confirmer le diagnostic, gommer les difficultés d'acceptation par le patient, favoriser l'appropriation des symptômes, mais aussi influencer bénéfiquement sur l'évolution de la maladie. L'évaluation de l'état clinique du patient, de sa disponibilité à entendre et à parler de ses troubles indiqueront si les conditions de l'annonce du diagnostic sont réunies. »

« Enfin, la réussite de l'annonce passe par une étroite coordination entre les professionnels concernés (psychiatres, médecins généralistes, addictologues, urgentistes, psychologues, infirmiers, pharmaciens, assistants sociaux...), en ville comme à l'hôpital, pour optimiser l'accompagnement et le suivi du patient. »

Agenda



Cayenne.

Aujourd'hui

► **Après-midi d'information sur la Réserve sanitaire**, de 14 heures à 17 heures à l'ARS Guyane, à Cayenne.

► **Semaines de la santé mentale**. De 10 heures à 12h30, vernissage de l'exposition « La carte mentale des ressources mobilisables pour l'accès et le maintien dans le logement », à l'appartement pédagogique de Guyane promo santé (GPS), 144 bâtiment Kentia, cité Jacarandas,

D'aujourd'hui à vendredi

► **Colloque de l'association Gadj** : « Les compétences psychosociales dans la prévention des comportements à risques, affectifs et sexuels à l'adolescence », à Matoury, Macouria et Rémire-Montjoly. [S'inscrire](#). Renseignements : [0594 27 56 93](tel:0594275693), de 9 heures à 12 heures.

Demain

► **Atelier de prévention et de lutte contre les violences faites aux infirmiers libéraux**, organisé par la Fédération nationale des infirmiers, de 19 heures à 21 heures à la mairie de Cayenne. Création de fiche réflexe, information, systèmes d'alertes d'urgence...

Jeudi

► **Séminaire de l'Institut Pasteur de Guyane** : « Pertinence de l'Eurartésim® (Dihydroartémisinine-Pipéraquline) dans le traitement du paludisme en Guyane », présenté par Célia Florimond, chercheuse au sein du laboratoire de parasitologie de l'Institut Pasteur de Guyane, à 15 heures sous le carbet de l'IPG.

► **EPU du Corevih, à Cayenne** : point épidémiologique des IST en Guyane (Dr Aude Lucarelli, Corevih), prise en charge des IST (Dr Cissé, HDJ A, CHC), dépistage et prise en charge de la syphilis pendant la grossesse (Dr Najeh Hcini, gynécologie, Chog).

► **Semaines de la santé mentale**. De 9h30 à 12 heures, atelier « Le partage d'information : comment partager les informations utiles pour le bailleur sans trahir le secret médical ni entraver l'accès au logement » et exposition « La carte mentale des ressources mobilisables pour l'accès

et le maintien dans le logement », à l'appartement pédagogique de Guyane promo santé (GPS), 144 bâtiment Kentia, cité Jacarandas, Cayenne.

Mardi 18 octobre

► **Semaines de la santé mentale.** De 13h30 à 16 heures, atelier « Santé mentale et logement, quels besoins ? Quels projets sur le territoire de la CACL ? » et exposition « La carte mentale des ressources mobilisables pour l'accès et le maintien dans le logement », à l'appartement pédagogique de Guyane promo santé (GPS), 144 bâtiment Kentia, cité Jacarandas, Cayenne.

Jeudi 20 octobre

► **Journée d'information sur les troubles psychiques,** à destination des usagers et des proches aidants, organisé par France Assos santé, dans le cadre des Semaines de la santé mentale. De 9 heures à 16 heures, dans les locaux de France assos santé, à Rémire-Montjoly. Inscription obligatoire au [0594 28 91 09](tel:0594289109).

► **Ciné-débat** avec des usagers et professionnels de la santé mentale en Guyane : *Le Soleil de trop près*, à 19 heures au cinéma Eldorado.

Du 15 au 19 novembre

► **Assises amazoniennes de gynécologie, obstétrique et pédiatrie,** au Royal Amazonia, à Cayenne. [Découvrir le programme complet.](#) [S'inscrire.](#)

Faites connaître vos évènements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour



VACCINATION COVID-19

Rappel vaccinal pour les + de 60 ans



N'attendez plus !

Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Clara de Bort

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)